|  |  |
| --- | --- |
| groupe de travail central**Journée d’actions en front commun le 13 mai 2022****CW 2022/009**14 avril 2022 | Annick Hellebuyck Premier conseiller**Centre de compétence****Emploi & sécurité sociale**T +32 2 515 08 58ah@vbo-feb.be |

# Résumé

Le front commun syndical vient d’envoyer à la FEB une lettre annonçant une journée d’action nationale de sensibilisation le 13 mai 2022 dans le cadre de leur campagne «Pouvoir d’achat et prix de l’énergie»

La lettre précise que les absences individuelles liées à cette action devront être considérées comme des absences pour cause de grève, y compris pour les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 12 mai au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 13 au 14 mai 2022.

Les centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Quoiqu’il en soit, les travailleurs qui arrêteront le travail pour participer à ces actions ne percevront pas de rémunération pour les heures non travaillées. Le maintien en service des intérimaires est permis pendant les manifestations syndicales, sauf en cas de grève dans l’entreprise à évaluer au cas par cas avec le bureau d’intérim (voir circulaire 2011/017). Pour les autres principes applicables en cas de manifestation, nous vous renvoyons à notre circulaire 2010/053 (pp. 19-20). ◼

Annexe : 1

